



Séance du 10 mai 2012

Reçu à la Préfecture
d'Indre-et-Loire le :
21 MAI 2012

N° 2012.04.01

Objet : Approbation du Plan communal de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)

Le dix mai deux mille douze, à treize heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à l'Espace Jean Cocteau, sous la présidence du Maire, Monsieur Jacques DURAND.

Etaient présents : M. Bernard MAURICE – Mme Catherine MEAUX – M. Philippe DROUVIN – Mme Nadine SEGUI – Mme Béatrice ODINK – Mme Valérie GUILLERMIC, Maires- Adjoints.
Mme Bénédicte BEYENS – M. Thibault DE LA ROCHEBROCHARD – Mme Louissette DUPUIS – M. Daniel MOREAU – M. Didier CAGNET – M. Michel DUBOIS – M. Daniel LONCHAMPT – Mme Isabelle MAHOU – M. Bruno PASQUET, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Martine VIAUD – M. Frédéric GRILLET – M. Christian POMPOUGNAC – Mme Marie-Luce BEAUSSIER – Mme Béatrice GANTEILLE – Mme Carine MAZOUÉ – M. Olivier MALNOU – Mme Sophie FOURNIAU – M. Alain JAOUEN – M. Jacques CHABALIER – Mme Pascale CICE-DOUMAS – M. Laurent RICHARD – Mme Patricia CAILLAUD.

Pouvoirs :

Mme Martine VIAUD à Mme Catherine MEAUX
M. Frédéric GRILLET à M. Jacques DURAND
M. Christian POMPOUGNAC à M. Michel DUBOIS
Mme Béatrice GANTEILLE à M. Daniel MOREAU
Mme Carine MAZOUÉ à Mme Valérie GUILLERMIC
M. Olivier MALNOU à M. Didier CAGNET
Mme Sophie FOURNIAU à Mme Louissette DUPUIS
M. Alain JAOUEN à Mme Nadine SEGUI
Mme Patricia CAILLAUD à M. Bruno PASQUET

Transmis au représentant de l'Etat
le 16 mai 2012
Reçu par le représentant de l'Etat
le 24 mai 2012
Notifié le 14 mai 2012
ACTE EXÉCUTOIRE

Secrétaire de séance : Mme Catherine MEAUX

Monsieur le Maire rappelle les principes fondateurs de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, à savoir :

- prendre en compte tous les types de handicap, qu'ils soient dus à une ou plusieurs déficiences – motrice, auditive, visuelle, mentale, cognitive, psychique ou autre (respiratoire, cardiaque, taille...) – qu'elles soient temporaires ou non (article 2), et prendre plus largement en compte les personnes à mobilité réduite étant donné que l'accessibilité bénéficie à tous les usagers (femmes enceintes, parents avec des poussettes, personnes âgées, livreurs, voyageurs avec des bagages, touristes ne connaissant pas les lieux et ne parlant éventuellement pas la langue...) (article 45),
- rendre accessible l'intégralité de la chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics et les systèmes de transport.

Le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006, pris en application de cette loi, précise dans son article 2, que toutes les communes doivent élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).

Par ailleurs rendre accessible la chaîne du déplacement implique que l'élaboration du PAVE doit se faire en assurant la cohérence avec les dispositions de planification et de programmation que sont les diagnostics d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP).

Enfin, le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 et l'arrêté du 15 janvier 2007 précisent les prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Par Délibération n° 2011-06-19 du 23 juin 2011, la Commune en recrutant un agent contractuel à cette fin a lancé la procédure d'élaboration d'un Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics.

Suite à l'élaboration du diagnostic de l'état d'accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune, l'étude s'est attachée à déterminer les secteurs géographiques pertinents en vue du respect de la chaîne des déplacements les plus fréquents sur le territoire communal.

Il s'agissait d'assurer une continuité des cheminements piétons reliant les lieux publics ou présentant un intérêt pour le public.

Ce plan a été présenté et adopté par la Commission Communale d'Accessibilité en réunion du 24 janvier 2012.

Le Conseil Municipal est à son tour appelé à se prononcer.

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune de MONTS.
- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre ce plan et appliquer les dispositions législatives et réglementaires qui s'y rapportent.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



The image shows a circular official stamp of the Commune de Monts, with the text 'COMMUNE DE MONTS' and 'MONTS' visible. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jacques Durand'.

Jacques DURAND.

PAVE mise en accessibilité de la Ville de Monts

Synthèse des travaux à effectuer

Dans tous les quartiers :

- abaissement des bordures de trottoirs aux passages piétons et croisements de rue (ressaut de moins de 2cm) avec bande d'éveil
- et déplacement des poteaux dans le passage (en attente de déplacement, signalisation par bande contrastée entre 1,20 et 1,30m) et élévation des poteaux saillants à la hauteur réglementaire : 2,20m.
- rappel à la population de laisser les trottoirs dégagés (véhicules, poubelles) dans l'info municipale.

Bourg historique - Girardières

Ancien bourg généralement inaccessible (pente) et nouveau quartier des Hautes Varennes à surveiller (deuxième tranche en construction, observations sur la première tranche rétrocedée en non conformité)

Aménagements à prévoir au PAVE :

- Mise aux normes de la cabine téléphonique, toilettes sur la place de la Fontaine.
- Etude cheminement entre la rue de la tête noire et la médiathèque
- Largeur de cheminement souvent inférieure à 1.40m et abaissement des bateaux aux croisements de rue conformes)

Martelière

Quartier comprenant la rue du Val de l'Indre entre la Place de la Fontaine et la Rue de Servolet

Aménagements à prévoir au PAVE :

- reprise du cheminement piéton le long de la rue du Val de l'Indre (dallage piscine)
- abaissement des trottoirs dans la rue de Servolet pour le passage des piétons et PMR
- Choix de l'accès PMR au Parc de la rue Debussy et aménagement d'une place adaptée à proximité de l'entrée
- Adapter le nouveau quartier des Terrasses de la Martelière aux normes 2005

Hôtel de Ville – Bois Cantin

Configuration de quartier difficile avec ses rues en pente et quartier neuf (Frasnes lez Anvaing et Bois Cantin) quasiment accessible mais pouvant malgré tout être amélioré pour prendre en compte tous les handicaps

Aménagements à prévoir au PAVE :

- Rue Ravel : cheminement piétonnier à mi-pente rue Ravel en raccord avec le cheminement en site propre pour l'accès au SuperU et cheminement continu pour l'accès des poussettes sur le haut de la rue Ravel en contournant la Mairie.
- Jardin Place de la Mairie : escalier à reprendre, et mise aux normes d'accessibilité du jardin (ressauts inférieurs à 2 cm, revêtement stabilisé)

La Lande

Quartier avec un gros travail de rappel à la population des dispositions du code de la route de laisser les trottoirs dégagés pour la libre circulation des piétons.

Aménagements à prévoir au PAVE :

- Réaménagement de la Place des Tamaris (place PMR, accès bus, boîte aux lettres, plan)
- Cheminement piétonnier à stabiliser à la sortie de Monts RD 87
- Marquage au sol des places de parkings rue des Genêts, rue des Pervenches, rue des Bleuets
- Révision des trottoirs rue des Genêts.
- Continuité de cheminement le long de la rue des Goubins
- Places adaptées à l'entrée de la prairie de La Lande, place des Tamaris

Vontes - Colinière

Quartier des laboratoires, rue de Montbazou, rue de la Plaine, rue de la Vasselière et rue du Buisson .

Aménagements à prévoir au PAVE :

- Cheminement piéton le long de la rue de Montbazou (liaison gare – laboratoires)
- Aménagement du carrefour rue de la Plaine - rue du Buisson
- déplacer les poteaux dans le passage sur les trottoirs rue du Buisson

Malicorne - Griffonnes

Quartier résidentiel de Malicorne vers la Route de Joué (constructions des années 70), accès Château de Candé RD87. Rue des Patis, Boulaine...

Aménagements à prévoir au PAVE :

- Demande au CG37 de déplacer les panneaux le long de la RD87
- Rehausser les panneaux d'entrée de ville
- Abaisser les trottoirs aux intersections de la rue des Noisetiers
- création d'un passage protégé rue des Chênes
- création d'un passage protégé (entre arrêt de bus et parc de la rue des acacias (rue des Cèdres))

Beaumer – Epiray

Quartier des Ecoles, place de la Rauderie, Gare, Collège, Maison médicale, Cabinet dentaire.

Aménagements à prévoir au PAVE :

- Route du Val de l'Indre : reprise des trottoirs, passage piéton à ouvrir dans le terre-plein au croisement de la rue des Ecoles
- Place adaptée à aménager au Collège
- Reprendre aux normes 2005, le cheminement piéton en site propre stabilisé rue de la Vasselière
- Accès à la plateforme piétonne à partir de la place adaptée pour l'accès aux commerces des PMR et information aux commerçants Place de la Rauderie.
- Cheminement piéton rue du Viaduc le long de la RD 87